

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
1^{er} novembre 2018
n° 38 / 7795^e
pages 2081 à 2128



CHRONIQUE / Contrat et obligations

Le juge contrôlera-t-il d'office la bonne foi des contractants ?

> Nicolas Balat

2099

ÉDITORIAL

2081 Lettre CXI, Aude Denizot

ACTUALITÉS

- 2084 Secteur agricole et alimentaire (relations commerciales): validation de la loi
- 2085 Crédit à la consommation (prescription quinquennale): question préjudicielle à la CJUE
- 2086 Droit d'auteur (partage de fichiers): responsabilité du détenteur de la connexion à internet
- 2090 Port du voile intégral (interdiction): condamnation de la France par l'ONU
- 2092 Liberté d'expression (émission radiophonique): critique des valeurs républicaines
- 2096 Avocat (robe d'audience): annulation de l'interdiction du port de décorations

POINT DE VUE

- 2097 L'affaire *Baby Loup* devant le Comité onusien des droits de l'homme: vers une révision déchirante de la jurisprudence interne?, Jean Mouly

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2102 **Chronique**: Une loi de blocage pour quoi faire? À propos de la réaction européenne face au rétablissement des sanctions extraterritoriales américaines à l'égard de l'Iran, *Éric Carpano*
- 2106 **Panorama**: Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
Notes: Coup de foudre sur le règlement CE 261/2004 du 11 février 2004, *Civ. 1^{re}, 12 sept. 2018*
- 2117 • avis *Jean-Paul Sudre*
- 2120 • note *Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 2124 Affaire *Appolonia*: précisions utiles sur le droit applicable au crédit immobilier, note sous *Com. 4 juill. 2018, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

- 2128 Jean Lapousterle - Secret des affaires: entre protection et liberté d'expression

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valéric AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Gincite N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Aude Denizot

2081

Lettre CXI



ACTUALITÉS

2084

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Secteur agricole et alimentaire

(relations commerciales): validation de la loi

Consommation

Surendettement (expulsion du logement):

pas de modulation de la durée

de la suspension, *Civ. 2^e, 18 oct. 2018*

Crédit à la consommation (prescription

quinquennale): question préjudicielle à la CJUE,

TI Épinal, 20 sept. 2018

Entreprise en difficulté

Créance postérieure: sinistre au cours

de la période d'observation, *Com. 17 oct. 2018*

Clause de réserve de propriété (validité):

vente portant sur des machines à sous,

Com. 17 oct. 2018

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (partage de fichiers):

responsabilité du détenteur de la connexion

à internet, *CJUE 18 oct. 2018*

2087

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Publicité foncière (correction de formalité):

portée sur la nature d'un droit de propriété,

Civ. 3^e, 18 oct. 2018

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance dommages-ouvrage (étendue):

construction de maison individuelle,

Civ. 3^e, 18 oct. 2018

Assurance (intermédiation): portée de la condi-

tion d'immatriculation, *Civ. 1^{re}, 24 oct. 2018*

Famille-Personne-Succession

Libéralités (incapacité de recevoir): nièce ayant

les fonctions de curateur, *Civ. 1^{re}, 17 oct. 2018*

Nationalité (formalités): portée de la cassation

d'une première décision, *Civ. 1^{re}, 17 oct. 2018*

Partage (annulation pour erreur): portée d'une

différence de valeurs, *Civ. 1^{re}, 17 oct. 2018*

Salaires différés: parents successivement

exploitants de la même exploitation,

Civ. 1^{re}, 17 oct. 2018

2090

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Port du voile intégral (interdiction):

condamnation de la France par l'ONU

2090

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lanceur d'alerte (fait justificatif): application

dans le temps de la loi du 9 décembre 2016,

Crim. 17 oct. 2018



Application de la loi française
(eaux internationales): portée de l'immunité
de juridiction, *Crim. 16 oct. 2018*

Période de sûreté de plein droit:

constitutionnalité du régime,

Cons. const., 26 oct. 2018

Presse et communication

Liberté d'expression (émission radiophonique):

critique des valeurs républicaines,

CE 15 oct. 2018

Procédure pénale

Constitution de partie civile (président

de la République): droit à un procès équitable,

CEDH 18 oct. 2018

Comparution par visioconférence (validité):

application aux interrogatoires au fond,

Crim. 16 oct. 2018

Droits de la défense: débat préalable

à une décision de placement en détention

provisoire, *Crim. 17 oct. 2018*

Saisie pénale: contrôle de proportionnalité

de l'atteinte au droit de propriété,

Crim. 24 oct. 2018

2094

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (fichiers biométriques):

preuve de la régularité de la consultation,

Civ. 1^{re}, 17 oct. 2018

Biens des personnes publiques (inaliénabilité):

constitutionnalité du régime,

Cons. const., 26 oct. 2018

2095

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Plan de départs volontaires (nullité):

portée sur la convention de rupture

subséquente, *Soc. 17 oct. 2018*

Comité d'entreprise (commission interne):

remboursement des frais par l'employeur,

Soc. 17 oct. 2018

Pôle emploi (allocation induite): compétence

pour statuer sur l'opposition à la contrainte,

Soc., avis, 18 oct. 2018

2096

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Capacité d'ester en justice (décès):

connaissance par le destinataire de l'acte,

Civ. 2^e, 18 oct. 2018

Compétence européenne (clause attributive

de juridiction): action d'un distributeur,

CJUE 24 oct. 2018

Profession juridique et judiciaire

Avocat (robe d'audience): annulation

de l'interdiction du port de décorations,

Civ. 1^{re}, 24 oct. 2018



POINT DE VUE

- 2097 L'affaire *Baby Loup* devant le Comité onusien des droits de l'homme: vers une révision déchirante de la jurisprudence interne?
par Jean Mouly



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 2099 Le juge contrôlera-t-il d'office la bonne foi des contractants?
par Nicolas Balat
- 2102 Une loi de blocage pour quoi faire?
À propos de la réaction européenne face au rétablissement des sanctions extraterritoriales américaines à l'égard de l'Iran
par Éric Carpano

PANORAMA

- 2106 Droit bancaire
juillet 2017 - juillet 2018
par Didier R. Martin et Hervé Synvet

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 15 novembre 2018**

NOTES

- 2117 Coup de foudre sur le règlement CE 261/2004 du 11 février 2004, *avis sur Civ. 1^{re}, 12 sept. 2018*
par Jean-Paul Sudre
- 2120 Coup de foudre sur le règlement CE 261/2004 du 11 février 2004, *note sous Civ. 1^{re}, 12 sept. 2018*
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier
- 2124 Affaire *Appolonia*: précisions utiles sur le droit applicable au crédit immobilier,
note sous Com. 4 juill. 2018
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

- 2128 Jean Lapousterle - Secret des affaires: entre protection et liberté d'expression

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr